Envoyé en préfecture le 26/07/2026
Reçu en préfecture le 26/07/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260706-D_2026_09_03-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	29 juin 2026		
Séance du	6 juillet 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 19	Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (19): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias,

Absents excusés (0):
Pouvoir (0):

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-09-03 Marché restauration scolaire, choix du prestataire

Madame le Maire précise que l'appel d'offre pour le marché restauration scolaire à fait l'objet d'une parution sur le site https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise, plateforme des marché publics. L'annonce de consultation concernait une procédure adaptée > 90 k EUR HT, intitulé Marché : Cuisine sur place de repas pour les services scolaires et extrascolaires de restauration collective avec pour date et heure limite de remise des plis le 21/06/2026 à 23h.

Trois entreprises ont répondu à savoir API Restauration, DUPONT restauration & ARMONYS restauration. A l'issue de l'étude des propositions et conformément aux critères d'attribution le classement est le suivant :

API Restauration	77 points
DUPONT restauration	78 points
ARMONYS restauration	83 points

Suite à la présentation de l'analyse des offres, il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir la proposition de la société ARMONYS restauration pour 91 754, 34 euros HT (tarif BPU)

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ATTRIBUE le marché restauration scolaire à l'entreprise ARMONYS Restauration pour un an renouvelable 6 fois à compter du 24/08/2026
- VALIDE le BPU bordereau de prix unitaire
- CHARGE le Maire d'informer les entreprises ayant répondu
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.